



Résumé



Forum Mondial sur la
Justice pour les Enfants et
la Privation de Liberté

Nouakchott, Mauritanie

8-9 Novembre 2022

Ouverture

→ *Regardez [ici](#)*

Alex Kamarotos – Directeur Exécutif, Défense des Enfants International

L'étude mondiale est née de la nécessité de disposer de données concrètes sur la situation des enfants privés de liberté et de recommandations pratiques sur la manière d'avancer sur cette question. Trois ans après la présentation de l'étude mondiale à l'Assemblée générale des Nations unies, ce Forum mondial se concentre sur la façon dont nous pouvons accroître les collaborations et créer des synergies entre les différentes parties prenantes afin d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'étude dans les différents contextes des enfants privés de liberté.

Najat Maalla M'jid – Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur la violence contre les enfants et cheffe du Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur les enfants privés de liberté (message vidéo)

De nombreux enfants sont encore privés de liberté et détenus pour des infractions mineures qui peuvent être résolues sans qu'une intervention punitive soit nécessaire. De nombreux enfants victimes d'enlèvement, de groupes armés ou de la traite sont détenus et deviennent de nouvelles victimes. Des enfants sont encore privés de liberté en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents. Les coûts humains et économiques de la privation de liberté sont élevés - les enfants privés de liberté sont confrontés à des problèmes de santé mentale graves et durables, ils peuvent être à l'origine de taux élevés de récidive, d'éclatement de la famille, de chômage; tous ces éléments entraînent des coûts à long terme plus élevés pour les sociétés.

Prévenir et mettre fin à la privation de liberté est possible - il existe une grande expérience en matière de mesures non privatives de liberté fondées sur les droits de l'enfant. Parmi les bonnes pratiques, citons le relèvement de l'âge minimum de la responsabilité pénale, l'interdiction des délits d'état, la mise en place de systèmes judiciaires tenant compte du handicap des enfants et de l'égalité des sexes, qui privilégient la déjudiciarisation et les mesures non privatives de liberté, notamment pour les enfants en déplacement. Les enfants détournés des systèmes de justice pénale présentent moins de comportements antisociaux et de récidive. Le moment est venu d'intensifier et de pérenniser ces pratiques. En outre, à tous les stades du processus de justice pénale, l'opinion des enfants n'est pas systématiquement entendue.

Manfred Nowak – Secrétaire général du Campus mondial des droits de l'homme et expert indépendant de l'étude mondiale des Nations unies sur les enfants privés de liberté.

Les deux précédentes études mondiales sur les droits de l'enfant ont eu un impact majeur sur la vie de millions d'enfants dans le monde, car elles ont permis de sensibiliser le public à ces questions. Nous voulons que cette étude ait un impact fort sur la prise de conscience que mettre des enfants derrière les barreaux est une erreur. La criminalisation de certains comportements (infractions liées au statut social, absentéisme, etc.), les politiques dites de "répression de la criminalité", la discrimination sont inacceptables - nous avons besoin de systèmes de justice pour enfants efficaces qui appliquent la déjudiciarisation. Nous devons relever l'âge minimum de la responsabilité pénale au minimum à 14 ans. La détention pour des raisons de migration est toujours une violation de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant - les États ne doivent pas criminaliser la migration irrégulière des enfants et ne doivent pas détenir les enfants, qu'ils soient accompagnés ou non.

La privation de liberté est l'une des violations des droits de l'enfant les plus négligées. Il s'agit d'une forme de violence structurelle, mais il y a un manque de sensibilisation, car on ne se rend pas compte

du type de dommage physique et mental qu'elle cause aux enfants. Nous devons plus à ces enfants que leur simple libération, ils doivent avoir accès à des recours et à des réparations.

Il est maintenant temps de mettre en œuvre les recommandations, ce qui ne peut se faire que si les États travaillent ensemble avec les agences de l'ONU, les ONG, le monde universitaire et les enfants - nous pouvons atteindre l'objectif d'éliminer la privation de liberté des enfants.

Benoit Van Keirsbilck – membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE)

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a pour mandat de surveiller la mise en œuvre de la Convention par le biais du processus de présentation de rapports par les États. Le Comité met en lumière les questions de privation de liberté, les conditions de détention, les mesures de déjudiciarisation en place, le nombre d'enfants concernés. Ces informations permettent au Comité de fournir les meilleures recommandations possibles. La privation de liberté continue d'être surutilisée - le Comité demande aux États de faire en sorte que moins d'enfants se retrouvent derrière les barreaux d'année en année. De nombreuses Observations générales ont quelque chose à dire sur la privation de liberté, en particulier l'Observation générale 24 sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants - nous rappelons le principe selon lequel elle doit être la mesure de dernier recours et qu'il faut entendre par là qu'elle n'est souvent pas bien appliquée par les États membres.

Le 3ème protocole facultatif à la Convention sur une procédure de communication (OPIC) n'a été ratifié que par 50 États - la ratification donne aux enfants la possibilité d'accéder à une réparation pour les violations de leurs droits. Les praticiens peuvent identifier les cas qui peuvent être portés devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (par exemple, lorsque des enfants sont détenus avec des adultes ou en isolement).

Les mesures de déjudiciarisation doivent être obligatoires - les décideurs doivent prouver pourquoi la déjudiciarisation n'est pas possible dans un cas particulier.

Abdul Manaff Kemokai – Président, Défense des Enfants International

Les enfants sont souvent les plus touchés par les crises, y compris celle du COVID-19. Cette crise a également conduit à l'interruption du suivi de l'étude mondiale - l'idée de l'étude initiée par DEI en 2013 en raison du fait que nous avons peu de visibilité sur le nombre d'enfants réellement privés de liberté - dont l'appel a été repris par de nombreux autres acteurs d'OSC et agences de l'ONU. Le COVID-19 a aggravé le risque élevé auquel sont confrontés les enfants dans les lieux de privation de liberté, de contracter le virus, ce qui aurait pu être évité si des mesures non privatives de liberté et des alternatives à la détention étaient systématisées.

Ce Forum mondial est l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de se tourner vers l'avenir compte tenu des défis sans précédent, tout en gardant à l'esprit le principe selon lequel aucun enfant n'est laissé pour compte. C'est le bon moment pour fusionner les idées et investir dans des approches collectives fortes, en multipliant nos efforts.

Marc Lucet – Représentant, Unicef Mauritanie

La dépenalisation et les mesures non privatives de liberté comme les travaux d'intérêt général peuvent être des solutions pour les enfants qui représentent également un coût financier moindre. La médiation peut également être une autre mesure pour éviter de criminaliser les enfants. De nombreux enfants qui ont été libérés des lieux de détention en raison de la pandémie de COVID-19 ont pu se réintégrer avec succès dans la société sans que le taux de récidive ne soit plus élevé. Trop d'enfants résident encore dans des institutions alors que des solutions communautaires existent - cependant, sur une note positive, nous observons que de plus en plus d'États tentent d'éviter la séparation des familles.

Session 2. Privation de liberté des enfants dans l'administration de la justice et des enfants vivant en prison avec leurs parents

→ Regardez [ici](#) et [ici](#)

Modératrice: **Margaret Tuite**

Quels ont été les développements depuis la publication de l'étude mondiale au niveau national, régional ou international sur la mise en œuvre des recommandations ?

Aicha Salma - Avocate, DEI-Mauritanie/AMSME

Au niveau local, les enfants sont confrontés à de nombreux défis. Il y a de sérieux problèmes avec les niveaux de violence sexuelle et la criminalisation des enfants victimes de violence sexuelle. Il n'y a pas de système de justice pour enfants en Mauritanie et il n'y a pas de police spécialisée pour travailler avec les enfants en dehors de Nouakchott. Du côté de la prévention, il reste beaucoup à faire pour s'attaquer aux obstacles, notamment la pauvreté et la question des enfants sans papiers.

Shahid M Korjie - Coordinateur, Officier du Procureur général et ministère de la Justice, Sierra Leone

Notant que la Sierra Leone est toujours aux prises avec les séquelles d'une guerre civile brutale qui a eu lieu il y a 11 ans, au cours de laquelle deux tiers de la population ont été déplacés et 75 000 personnes ont été tuées, un long processus de réforme institutionnelle est en cours. Une loi sur les droits de l'enfant est en cours d'élaboration au niveau national - plan de développement national qui comporte un volet consacré aux droits de l'enfant. Des institutions spécialisées dans les questions relatives aux enfants : la commission nationale pour les enfants, un groupe de travail sur la justice pour enfants qui comprend des agences gouvernementales, des ministères, des partenaires de développement ainsi que des organisations de la société civile. Un cadre de déjudiciarisation est en place afin que chaque enfant en contact avec le système de justice pénale en bénéficie à un moment donné du processus. La Sierra Leone a élaboré une stratégie nationale pour les enfants des rues, en examinant les questions fondamentales à traiter, y compris la collecte de données pour mieux comprendre les besoins. Tout ceci est lié au travail avec les Pathfinders (la Sierra Leone est un pays pathfinder ou précurseur en la matière) pour les Objectif de Développement Durable (ODD) et en particulier pour l'ODD16 sur la justice.

Hannah Tiefengraber - Programme mondial de lutte contre la violence à l'égard des enfants, ONUDC

La mise en œuvre de l'étude mondiale ne relève pas seulement de la responsabilité des États mais aussi de la communauté internationale. Le groupe de travail inter-agences de l'ONU rassemble les différents mandats de l'ONU, présidé par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants, afin de coordonner le travail des entités de l'ONU, d'optimiser les synergies et de fournir un forum de discussion. Regarder vers l'avenir - développer une boîte à outils sur les enfants avec des parents incarcérés.

Meskerem Geset Techane - Membre du Groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles

Si certains développements positifs peuvent être notés, par exemple dans le contexte des INDH, il est également important de faire le point sur les développements négatifs. Certains scénarios et tendances ont augmenté la détention d'enfants dans le cadre des manifestations liées à l'état d'urgence, des

mesures de répression contre les défenseurs des droits de l'homme (où les enfants sont victimes de mauvais traitements, voire de torture) et de la criminalisation de la pauvreté et des situations de vulnérabilité (par exemple, la pratique du "nettoyage des rues"). Nous constatons une tendance inquiétante à incarcérer les enfants avec les adultes ainsi qu'une augmentation de la détention provisoire. Les filles qui protestent contre les répressions auxquelles elles sont confrontées sont détenues dans plusieurs établissements (centres de détention provisoire ou inconnus). Les filles en première ligne pour défendre leurs droits sont de plus en plus ciblées, et il existe une dimension particulière d'attaque ciblées contre les filles qui refusent de se conformer aux normes sociales. Par ailleurs, il a été prouvé que certaines guerres contre la drogue ciblent les enfants et/ou les enfants avec leurs parents.

Nancy Loucks – Directrice générale, Families Outside

L'étude mondiale a permis d'accroître la visibilité des enfants dont les parents sont en prison et davantage d'outils et de formations commencent à voir le jour dans le monde entier à ce sujet (exemples donnés : de l'Australie (une [enquête à Victoria](#)), Kenya, le [Conseil de l'Europe : Recommandation concernant les enfants avec un parent détenu](#), le [COPE Sentencing Toolkit](#), le [Prison Reform Trust child impact assessment](#), les initiatives de formation du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes [Plataforma NNAPES](#) et le [Canadian Coalition for Children with Imprisoned Parents](#).)

Quelles sont les priorités pour l'avenir ?

Nancy Loucks – Directrice générale, Families Outside

L'étude mondiale a été importante pour fournir des informations et des recommandations pour les enfants en prison avec leurs parents, mais nous avons besoin d'une assistance plus détaillée pour les gouvernements, y compris sur la règle 7(f) (collecte de données sur les enfants de la personne en prison) dans les [Règles minimales de l'ONU pour le traitement des prisonniers \(Nelson Mandela\)](#) – d'où le projet de manuel de l'ONU sur les enfants ayant des parents incarcérés, qui n'a pas avancé faute de financement. Lorsque les parents sont en prison, ils ont besoin de soutien pour pouvoir assumer leurs responsabilités parentales.

Meskerem Geset Techane - Membre du groupe de travail de l'ONU sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles

L'une des recommandations de l'étude mondiale était que les États développent des analyses efficaces et indépendantes sur les enfants dans le système judiciaire - nous pouvons tirer parti du mandat des INDH pour avoir un rôle de surveillance des lieux de détention.

Hannah Tiefengraber - Programme mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, ONUDC

Une approche holistique est nécessaire dans le contexte d'une réforme de l'ensemble du système judiciaire afin d'appliquer des approches adaptées aux enfants avec des mesures pratiques non privatives de liberté, la déjudiciarisation, des professionnels de la justice spécialisée, la justice réparatrice, etc. Les priorités nationales varieront mais la réforme du système de justice pour enfants dans son ensemble est importante.

Shahid M Korjie - Coordinateur, Officier du Procureur général et Ministère de la Justice, Sierra Leone

1. Notant que dans tout notre travail, nous devons garder un visage humain et que les États sont responsables de la protection des droits de l'enfant, de la déjudiciarisation et des mesures

non privatives de liberté lorsqu'un enfant est en conflit avec la loi, afin d'éviter la criminalisation des enfants.

2. Une collaboration solide et constructive avec les partenaires, les États, les organisations de société civile, les différents ministères, les partenaires du développement.

3. Lorsque des enfants sont actuellement en prison avec leurs principaux responsables, il est nécessaire de fixer certaines normes.

Session 3. Privation de liberté des enfants dans les institutions

→ **Regardez *ici* (à partir de 40 minutes)**

Moderateur: **Manu Krishan**, Global Study Programme Lead, Global Campus of Human Rights

Les effets de la séparation et de l'institutionnalisation des enfants sont graves et durent toute la vie. Étant largement invisibles, ces enfants sont vulnérables à la violence, à la négligence et aux abus. La famille est le groupe fondamental de la société et devrait recevoir une aide pour la prise en charge et l'éducation des enfants. Ces enfants peuvent être réunis avec leurs parents, les personnes qui s'occupent d'eux ou vivre dans un cadre familial s'ils reçoivent le soutien nécessaire.

Elizabeth Espana Gonzales - Bureau international des droits des enfants

Un développement important a été l'établissement d'un ensemble de compétences de base pour le personnel travaillant avec des enfants privés de liberté. L'approche basée sur les compétences permet de placer l'expérience de l'enfant au centre du développement de nouvelles méthodes et de nouveaux systèmes. Voir Compétences de base pour le personnel travaillant avec des enfants privés de liberté.

Prof. Foteini Apergi - psychologue clinique, Justice Initiative

- Bien que l'institutionnalisation ne vise pas nécessairement à maltraiter les enfants, elle constitue de facto un abus et une négligence émotionnels et psychologiques.

- La collecte de données est importante mais souvent négligée - si nous savons ce qui se passe, nous pouvons réellement défendre la cause de ces enfants.

- Il faut donner la priorité aux modèles de soins alternatifs.

- Renforcement des capacités des professionnels et des bénévoles du système de protection de l'enfance, augmentation de l'épuisement professionnel de ces professionnels (manque de formation actualisée sur la manière de s'occuper des enfants dans les institutions).

Benoit Van Keirsbilck - membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Importance de la prévention - identification des causes de l'institutionnalisation et nécessité de développer des systèmes de protection de l'enfance solides et efficaces.

- Le soutien aux familles est crucial ; la première cause d'institutionnalisation est la pauvreté qui ne fera qu'être exacerbée en ces temps de crise - la CDE rappelle aux États la nécessité d'investir dans les systèmes de protection de l'enfance.

- Le Comité rappelle aux États la nécessité de désinstitutionnaliser et de veiller à ce que les enfants vivent dans un cadre familial - les institutions déshumanisent les enfants. Les États doivent développer des plans d'action nationaux.
- L'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes nos actions lorsque nous évaluons s'il est nécessaire de séparer un enfant de sa famille.
- Un contrôle obligatoire et rigoureux des institutions est nécessaire.

Manfred Nowak - Secrétaire général du Campus mondial des droits de l'homme et expert indépendant de l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté.

Les enfants privés de liberté dans les institutions constituent le groupe le plus important et le problème le plus grave en termes de nombre - la prise de conscience du fait que les institutions sont en tant que telles intrinsèquement dangereuses est probablement plus élevée que dans le cas de l'administration de la justice. L'AGNU a déjà clairement plaidé en faveur de la désinstitutionnalisation. Nous ne voulons pas de meilleures institutions - nous ne voulons pas d'institutions. L'argent investi dans les institutions est bien mieux utilisé pour aider les familles.

L'accent est mis aujourd'hui, et c'est bienvenu, sur les recours et la reconnaissance des abus commis dans les institutions - parler de justice pour les enfants qui ont été privés de liberté, négligés, victimes d'abus graves, c'est réparer les préjudices subis.

Session 4. Privation de liberté des enfants dans le contexte de la migration

→ *Regardez ici*

Moderatrice: **Silvia Gomez**, Coordinatrice du plaidoyer mondial, International Detention Coalition (IDC)

Pourquoi peut-on affirmer aussi clairement qu'il faut mettre fin à la privation de liberté à des fins liées à la migration ? Il existe un cadre international clair qui interdit la détention d'enfants migrants. Priver les enfants migrants de leur liberté n'est jamais dans leur intérêt supérieur, c'est toujours une violation de leurs droits. Il existe également un consensus international croissant en termes de volonté politique de la communauté mondiale d'œuvrer pour mettre fin à la pratique de la détention d'enfants immigrés, notamment dans le cadre de processus tels que le pacte mondial sur les migrations et les réfugiés. Il existe de nombreuses pratiques prometteuses dans le monde entier :

- Les pays qui ne détiennent pas d'enfants à des fins de migration - plus de 20 pays - nous pouvons tirer des leçons de ces contextes.
- Un travail important est réalisé avec les organisations de la société civile, les agences gouvernementales et onusiennes, et les parties prenantes pour pouvoir mettre en œuvre des alternatives à la détention.

Nantina Tsekeri - Directrice de DEI-Grèce (message vidéo)

De nombreux pays, dont la Grèce, ont - du moins sur le papier - aboli la détention d'enfants en déplacement. Mais nous devons nous pencher sur les alternatives offertes aux enfants en déplacement : les Etats sont devenus très créatifs dans la recherche d'autres moyens de priver les enfants en déplacement de leur liberté, dans leurs efforts pour exercer leur droit de contrôler leurs frontières.

- Les enfants sont maintenus dans de grands camps (appelés hotspots) dans des conditions très incertaines et indignes pour leur bien-être.
- Pendant la pandémie de COVID-19, les Etats ont imposé des mesures strictes au nom de la santé publique.

La détention ne se traduit pas seulement par la privation de droits, mais elle se traduit aussi par la privation de visibilité et d'amour, elle a un impact immense sur la confiance que ces enfants ont dans le système judiciaire. Il y a une réparation et une restauration qui doivent avoir lieu afin que lorsque les enfants sont dans le besoin, ils aient la confiance nécessaire pour recourir au système judiciaire.

La détention est une question transversale, elle doit être considérée dans la catégorie des institutions, de la sécurité, de la justice administrative, des enfants en mouvement.

Cecilia Anicama Campos - Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants

- Pour progresser, le groupe de travail de l'ONU a décidé de donner la priorité au plaidoyer et à la mobilisation de multiples parties prenantes pour mettre fin à la détention des enfants en déplacement.
- Création d'un groupe central chargé de coordonner le mode de fonctionnement de l'équipe spéciale et les résultats en termes de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes.
- Engagement à différents niveaux, avec les États membres ; différents représentants ; dialogues politiques ; processus d'EPU ; engagement au niveau national, par des visites de pays ; équipes régionales de l'ONU.
- Nous devons faire des enfants des agents du changement et les inclure dans la solution.

Laura Sisniega Crespo - Responsable de la protection à l'Organisation internationale pour les migrations-Mauritanie

Il existe quelques pratiques prometteuses :

- Les acteurs opérationnels ont créé des procédures opérationnelles standard (SOP) qui nous guident dans l'assistance que nous apportons aux réfugiés et aux migrants. Ces SOPs ont des parcours spéciaux pour les enfants, les enfants avec leurs familles, ou les enfants non accompagnés. L'objectif de ces parcours spéciaux est d'éviter que les enfants ne soient placés en détention administrative.
- La présence d'acteurs humanitaires lors du débarquement des migrants dans un pays permet d'assister ces enfants et d'éviter, si possible, la détention.
- Le renforcement du "Centre pour la protection et la réintégration sociale pour l'enfant". Ces centres ont une capacité limitée à accueillir les enfants en cas d'urgence pour quelques jours. Il s'agit d'une bonne alternative à la détention administrative, car elle est supervisée par l'État, et elle permet d'éviter que les enfants soient détenus dans les commissariats de police.
- Avec l'UNICEF, un système de familles d'accueil est en place. Il y a neuf familles qui veulent accueillir ici en Mauritanie, et ces familles sont une bonne alternative à la détention administrative des enfants migrants.
- La réforme de la loi sur le trafic de migrants (loi 2020018) a mis en place un ensemble de mesures pour protéger les enfants migrants qui font l'objet d'un trafic. Ces enfants doivent être accueillis par les services sociaux plutôt qu'en garde à vue.
- Un code de protection de l'enfance a été approuvé en 2018, et une stratégie nationale de protection de l'enfance en 2020. Tous deux sont très inclusifs pour les enfants migrants (toutes les mesures prévues pour les enfants non accompagnés sont également appliquées aux enfants migrants en général).

Cependant, il existe certains défis :

- Le manque d'identification des enfants (entre 14 et 17 ans). Ils sont emmenés au poste de police sans être identifiés au préalable.
- Lorsque les familles sont détenues pour des questions liées à la migration, il n'y a pas d'alternative pour les enfants dans ces situations.
- La déportation des enfants non accompagnés reste un sujet de préoccupation, sans recherche de leur famille ni aucune méthode pour la retrouver.

Akihito Okuda – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés-Mauritanie

- Collaboration avec le gouvernement mauritanien - poursuit une politique d'inclusion, permettant aux réfugiés de recevoir des documents officiels du gouvernement et d'accéder à leurs droits (éducation, santé, emploi...).
- La mise en œuvre des cadres politiques et juridiques existants reste à voir et nous avons besoin d'efforts plus coordonnés et renforcés tels que les procédures d'exploitation normalisées (SOP).
- Globalement, certains gouvernements ont utilisé l'argument de la pandémie de COVID-19 pour justifier la détention des demandeurs d'asile.
- La création d'un plan d'action concret est nécessaire pour les procédures liées à l'immigration.

Session 5. Privation de liberté des enfants dans le cadre de conflits armés ou sécurité nationale

→ **Regardez [ici](#)**

Moderateur: **Leo Ratledge**, co-directeur Child Rights International Network (CRIN)

Prof. Virginia Gamba - Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés (message vidéo)

Outre les six violations graves à l'encontre des enfants identifiées par le Conseil de sécurité de l'ONU, la détention d'enfants pour leur association réelle ou présumée avec des parties au conflit, y compris les groupes désignés comme terroristes par l'ONU, est une autre tendance inquiétante qui touche les enfants dans les conflits armés. La privation de liberté des enfants est même utilisée comme une arme de guerre, et pour exercer une pression sur les enfants, leurs familles et leurs communautés. En 2021, au moins 200 864 enfants ont été privés de liberté pour leur association réelle ou présumée avec des parties au conflit (Irak, Israël, TPO, Somalie et Afghanistan, chiffres les plus élevés). Dans ces contextes, les enfants sont également vulnérables aux violences sexuelles et à la torture. La privation de liberté des enfants pour leur association réelle ou présumée avec un conflit armé ne doit être utilisée qu'en dernier ressort, et pour la période la plus courte possible, dans le respect des normes internationales de justice pour mineurs, des alternatives à la détention adaptées à l'âge des enfants devant être activement recherchées. La réintégration des enfants doit être une priorité.

Hannah Tiefengraber - Programme mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants ONUDC

Il faut investir dans un système de protection de l'enfance solide, plutôt que dans la détention. De plus en plus d'Etats acceptent de rapatrier les enfants qui ont été détenus dans différents contextes (comme dans les camps en Syrie), l'ONUDC travaille avec ces Etats pour les aider dans le processus de réintégration et de réhabilitation de ces enfants. Le lien et le chevauchement entre la loi nationale sur la justice pour mineurs et la législation antiterroriste (en particulier pour les enfants impliqués dans des groupes désignés comme terroristes) restent un défi. Cela a une implication sur le cadre applicable aux enfants au niveau national, cela affecte les délais de détention et les types de détention.

Shimelis Tsegaye Tesemma - PhD, Directeur des programmes, African Child Policy Forum (ACPF)

Défis

- Manque d'application et de mesures préventives.
- Réglementations limitées - nous n'avons pas de procédures concrètes sur la manière de réglementer le comportement des acteurs non étatiques et des groupes armés.
- Personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et réfugiés - il y a une forte militarisation des camps de réfugiés, et ces sites servent souvent de points chauds pour le recrutement. Les jeunes sont endoctrinés et recrutés.

Opportunités

- La protection des enfants est au centre de l'agenda international.
- Des politiques ont été mises en place pour les enfants dans les conflits armés par les acteurs internationaux.

Khaled Quzmar - Directeur général DEI-Palestine

Travailler dans un contexte où la sécurité nationale et les enfants dans les conflits armés sont très présents et interconnectés. Les défis en termes de traitement de la privation de liberté dans ces contextes où il est si difficile d'avoir accès à des données précises, et cette question peut être encore plus compliquée lorsque nous parlons de conflits qui durent des décennies.

Quelles sont les priorités que nous devrions examiner lors de la mise en œuvre de l'étude dans un avenir immédiat ? Et sur quels sujets devrions-nous nous concentrer ?

Shimelis Tsegaye Tesemma - PhD, Directeur des programmes, African Child Policy Forum (ACPF)

Le rôle de l'application de la loi au niveau national, régional et international doit devenir une priorité. Renforcer les capacités des parties prenantes aux niveaux national et régional. Il faut également mettre l'accent sur la recherche, qui est très importante. Une modalité d'engagement plus fonctionnelle avec les groupes armés non étatiques doit être mise en œuvre. Les États sont déjà responsables de diverses manières, mais les acteurs non étatiques ne sont tenus de rendre des comptes à personne. Une plus grande coordination est nécessaire et doit être une priorité - au sein des pays et entre eux, entre les organismes régionaux et dans la sphère internationale.

Hannah Tiefengraber - Programme mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants ONUDC

Les enfants détenus pour des raisons de sécurité nationale risquent d'être encore plus stigmatisés et exclus. Il est important de réfléchir à la manière dont les États peuvent aborder les droits de l'enfant et la sécurité nationale de manière plus pratique, en veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant, en faisant passer le message que la détention d'enfants n'est pas perçue comme étant dans l'intérêt de la sécurité nationale. À cet égard, il s'agit de veiller à ce que tous les enfants soient traités exclusivement dans le cadre de systèmes judiciaires adaptés aux enfants. Une évaluation individuelle de chaque enfant est nécessaire ; cela permettrait de s'éloigner d'une approche basée sur le risque, où un enfant est perçu comme une menace pour la sécurité nationale.

Francesca Albanese - Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (message vidéo)

- L'arrestation et la détention sont les formes les plus brutales de violations, car elles ont lieu au nom de la loi, mais elles vont à l'encontre de ce que représente le droit international.
- En 2022, 50 enfants palestiniens ont été tués dans le contexte illégal de l'occupation israélienne. Près de 200 enfants sont détenus dans les prisons israéliennes, dont sept sans procès ni charges.
- La privation de liberté généralisée et systémique est inhérente à un projet colonial de colons, mis en œuvre par des politiques de contrôle et d'enfermement dans le territoire palestinien occupé.
- L'emprisonnement des enfants est utilisé pour dissuader tout acte d'opposition et de résistance.

Discussions de réflexion

Privation de liberté des enfants dans l'administration de la justice et des enfants vivant en prison avec leurs parents

Possibilités d'action et recommandations :

- Pour les enfants en prison avec leurs parents, il faut **rendre visible** la situation de ces enfants, trouver des moyens et des outils pour comprendre la situation des enfants qui sont en prison avec leurs parents incarcérés.
- La collaboration proposée par l'ONUDC et d'autres organismes pour développer une **boîte à outils** sur les enfants dont les parents sont en prison (à large portée) est prometteuse.
- Mettre en place **des directives** en matière de détermination de la peine.
- **Dans le contexte de l'administration de la justice, créer des synergies avec les initiatives existantes ou les conférences prévues**, par exemple le Congrès mondial 2025 sur la justice avec les enfants. Un point a été soulevé concernant l'arrivée de plus d'acteurs et la participation de plus de personnes à ce travail (par exemple sur les ODD ou avec le [2023 World Justice Appeal](#)).
- Nécessité de documenter les **bonnes pratiques** lorsque nous sommes confrontés à des situations où les peines ne sont pas privatives de liberté - nécessité d'avoir d'autres pratiques auxquelles se référer et d'être en mesure d'accroître l'innovation.
- Nécessité de **collecter des données** ; pour que nous puissions apprécier ce que font les États et les gouvernements, nous avons besoin de données pour apprécier les efforts qui sont faits ou non, ce qui nous permettra de recommander les actions les plus nécessaires.
- L'objectif de l'étude était d'assurer, dans la mesure du possible, une **réduction du nombre d'enfants privés de liberté**. Si l'on veut éviter la privation de liberté, il faut se concentrer sur les procureurs et les juges afin qu'ils comprennent mieux comment mettre en œuvre l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Il faut faire davantage pour s'assurer que les **recommandations de l'étude mondiale soient connues des acteurs étatiques** et autres concernés.
- Les efforts visant à améliorer **l'accès aux mécanismes de plaintes** sont importants.

La privation de liberté et les enfants dans le contexte de la migration

Actions prioritaires identifiées pour mettre fin à la privation de liberté des enfants en situation de migration:

- Améliorer **l'identification des enfants âgés de 0 à 18 ans**, y compris les adolescents, et sensibiliser les autorités à la question des enfants dépourvus de papiers d'identité ou de documents.

- **Comblent le fossé entre le système de protection de l'enfance et le système de migration** et s'assurer que les outils développés et les procédures opérationnelles standard disponibles soient reconnus par le système.
- Explorer et utiliser les outils de renforcement **des capacités développés** pour les autorités locales qui gèrent les frontières, en particulier l'évaluation rapide des besoins et les modules de formation.
- Donner la priorité à la **collecte de données désagrégées**.
- Faire le **suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant** des Nations unies en ce qui concerne la fin de la détention des enfants en situation de migration.
- **Documentation des cas de violations et rapport au Comité**. Capitaliser sur les modules des organisations de la société civile et les meilleures pratiques en matière de traitement des enfants dans le contexte des migrations.
- **Coordonner avec les réseaux et mécanismes existants** - groupe de travail des Nations unies et réseau des Nations unies sur les migrations, Comité africain de la Charte africaine qui dispose d'un mécanisme similaire à celui de la CNUDE, ainsi que l'UE.
- **Pratique de la politique juridique** : Cartographier le cadre juridique existant en matière d'immigration des enfants et rechercher des opportunités de plaider et des sources de financement communes. Ainsi que les bonnes pratiques de mise en œuvre, par exemple les soins communautaires, les foyers d'accueil, en réponse à l'incohérence entre le cadre juridique et la mise en œuvre. Renforcement des structures existantes et partage des bonnes pratiques.

La privation de liberté des enfants dans les institutions

Possibilités d'action et recommandations:

- Passer des mesures uniquement réactionnelles à des **mesures préventives**, de manière à ce que les deux soient parallèles ; empêcher les enfants d'entrer en institution tout en trouvant des alternatives familiales pour les enfants déjà institutionnalisés.
- Travailler au **niveau de la communauté**, le personnel qui travaille avec les enfants, et avec les familles, travaillant en parallèle à différents niveaux - les normes internationales et les bonnes pratiques doivent être contextualisées au niveau national. Nous devons toujours tenir compte des forces et des faiblesses de chaque pays.
- Prévention: souligner le besoin de données, le besoin de recensement, la définition des institutions, les types, le besoin de cartographie de l'échelle et de sensibiliser en même temps.
- Suivi et rapport sur les institutions pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas - utiliser cela pour créer une **feuille de route sur la façon de faire la transition vers les soins communautaires**, dans le cadre de l'agenda 2030 il y a un engagement à éradiquer la violence contre les enfants qui se produit au sein des institutions - travailler avec les gouvernements pour ne plus ouvrir les institutions comme une première étape !
- Dans l'intervalle, promouvoir des **normes minimales et des meilleures pratiques** pour les institutions qui existent déjà.
- En termes de prévention, toujours chercher à travailler avec les familles vulnérables pour **prévenir la séparation, réorienter les fonds alloués aux institutions pour les familles** qui présentent un risque élevé d'être soumises au retrait des enfants de la garde parentale et éventuellement à l'institutionnalisation.

La privation de liberté des enfants dans les conflits armés ou les contextes de sécurité nationale

Possibilités d'action et recommandations:

- **Nécessité de la prévention**; en particulier adresser les causes profondes de la pauvreté, sensibiliser la communauté, plaider pour que le niveau régional respecte ses engagements, et même au niveau national lors de la ratification des traités.

- **La communauté comme facteur de protection:** la sensibilisation de la communauté et le renforcement des capacités sont essentiels.
- Le **protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC)** est un outil très important.
- Renforcer la capacité du système **d'alerte précoce au niveau de l'Union africaine.**
- la question de la coordination des secteurs pour travailler ensemble à cet égard - la **cohérence dans l'application du droit international** (notamment en Palestine)
- **Capitaliser les connaissances des Systèmes de réhabilitation à base communautaire**, - approche holistique à l'échelle du système.
- Soutien à la **reconstruction post-conflit.**
- Il est très important de veiller à ce que **la paix et la réconciliation** soient intégrées dans les programmes scolaires.
- Avec une meilleure cohérence dans la **collecte des données**, une politique régionale et nationale est alors possible.
- Le conflit n'est pas une question qui concerne les pays en développement - **changer le discours.**
- Assurer la liaison avec les **nouveaux membres du Conseil de sécurité de l'ONU** pour 2023 (par exemple Malte, le Japon et la Suisse).